

Le montant de votre cotisation, dont les modalités ont été approuvées par le Conseil d'Administration du 14/12/2017, est calculé en fonction d'un taux d'appel de 0,328 % de votre masse salariale ou d'un seuil plancher de 70€ HT par salarié, auquel s'ajoute un coefficient taille.

Pour mieux comprendre votre facture en 5 points :

-1- EFFECTIF
L'effectif global que vous avez déclaré lors de «la déclaration préalable d'appel à cotisation». L'effectif déclaré en SMR apparaît.

-2- MASSE SALARIALE
La masse salariale brute plafonnée Sécurité Sociale 2017, telle que mentionnée sur votre Déclaration Annuelle Des Salaires (DADS).

-3- COTISATION DE BASE
La cotisation de base applicable correspond au montant le plus élevé de l'une des deux méthodes de calcul suivantes :
Masse salariale brute x Taux d'appel de 0,328 %
OU
Effectif global x Seuil plancher de 70€

-4- LE COEFFICIENT TAILLE
Le coefficient «taille» est fonction de l'effectif global déclaré.

Borne inf.	Borne sup.	Coef. taille
0	10	1
11	15	1,03
16	50	1,06
51	100	1,10
101	250	1,09
251	500	1,08
501	1000	1,06
1001	2500	1,04

-5- VOTRE COTISATION
Votre cotisation pour l'année correspond à :
Cotisation de base x Coefficient taille

Tableau de calcul de la cotisation :

Libellé	Base de calcul	Prix unitaire	Total H.T. en EUR	Taux de T.V.A.
1 CARACTERISTIQUES DECLAREES : Effectif : 48 dont 5 SMR Masse sal. brute : 1 131 744 €				
2 COTISATION DE BASE AU TAUX D'APPEL 2018 1 131 744 * 0,328% = 3 712,12 €				
3 COEFFICIENT TAILLE DE VOTRE ENTREPRISE : 1,06				
4 CALCUL DE VOTRE COTISATION : 3 712,12 * 1,06 = 3 934,84 €	1,00	3 934,84	3 934,84	20 %

Tableau de récapitulatif :

Montant H.T. en EUR	Taux	Montant en EUR	Montant T.T.C. en EUR
3 934,84	20 %	786,97	4 721,81

Total à payer (EUR) : 4 721,81

COMMENT RÉGLER MA FACTURE ?

- Par virement, merci de préciser impérativement votre numéro de facture.
- Par chèque bancaire, merci de joindre à votre règlement le coupon détachable en bas de votre facture.